

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Gisia, Gisiacus,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Beaufort, perception et bureau de poste de Cousance ; succursale ; à 10 km de Beaufort et 25 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 253^m.

Le territoire est limité au nord par Cuisia et Rosay ; au sud par Digna et Chevreau ; à l'est par Rosay, et à l'ouest par Digna, Cousance et Cuisia. Le Petit-Gisia, le moulin Garnier, le Pachod, les Bretenods, le moulin Bonot, Montferrand, Châtel, le Chânelet et le Grand-Moyria font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 2, d'Orgelet au Miroir ; par les chemins vicinaux tirant au Chânelet, à l'Abergement, à Digna, à Châtel, à Montferrand et à la Biolée ; par la rivière de Salle ou de Cousance, qui y prend sa source et par le ruisseau du Bief.

Les maisons sont échelonnées sur les bords de la rivière de Salle, bien bâties en pierres, et couvertes en tuiles.

Population : en 1790, 159 habitants ; en 1846, 558 ; en 1851, 552, dont 286 hommes et 206 femmes ; population spécifique par km carré, 75 habitants ; 140 maisons, savoir : au Grand et au Petit-Gisia 58, à Montferrand 4, aux Bretenods 16, à Châtel 7, au Chânelet 54 et au Grand-Moyria 1 ; 144 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1701.

Vocable : saint Étienne.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Gisia a reçu les cotes 5 E 69/6, 5 E 527/29 et /30. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 4311 à 4316, 3 E 8189 et 8190, 3 E 9942 à 9944 et 3 E 11692. Tables décennales : 3 E 1102 à 1110.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 351, 5 Mi 1235, 5 Mi 485 à 487, 2 Mi 1050, 2 Mi 1747 et 1748, 5 Mi 5 et 6 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être ouvriers en soie à Lyon, ou domestiques dans les grandes villes.

Cadastre : exécuté en 1835 ; surface territoriale 735^h 06^a, divisés en 3860 parcelles que possèdent 413 propriétaires, dont 201 forains ; surface imposable 722^h, savoir : 248^h en terres labourables, 209 en bois-taillis, 111 en vignes, 67 en pâtures, 39 en prés, 24 en friches et murgers, 12 en vergers et le surplus en sol de bâtiments, jardins et broussailles, d'un revenu cadastral de 19.880 fr. ; contributions directes en principal 3.108 fr.

Le sol se divise en deux parties : la partie basse est très fertile, la partie haute l'est moins. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs, des légumes secs, de la navette, beaucoup de fruits aussi



bons que précoces, des vins rouges et blancs de bonne qualité, les blancs surtout, du foin et des fourrages artificiels, peu de betteraves et de chanvre. On importe le tiers des céréales et on exporte moitié des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques porcs qu'on engraisse. 15 ruches d'abeilles. On se sert d'ânes pour l'usage des moulins et pour conduire les fruits aux marchés. L'agriculture y fait de grands progrès, depuis que M. de Thoisy habite la commune.

On trouve sur le territoire, de la marne, des carrières de pierre à plâtre et de pierre à chaux, exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, et de couleurs très variées ; du marbre bleu-noir, dont l'extraction vient d'être abandonnée.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Cousance et de Lons-le-Saunier.

La Salle met en mouvement six usines, appelées les moulins de la Doye, Fougerard, Garnier, Pachod, Pommier et Bonot. L'un de ces moulins est à cinq tournants avec deux battoirs à blé, un autre à quatre tournants, avec une huilerie et un battoir à blé, un troisième, à deux tournants, avec une scierie et un battoir, deux à trois tournants, avec battoirs à blé, et un autre à deux ou trois tournants. Il y a en outre une fabrique de chaux et un four à plâtre.

Les autres patentables sont : un cordonnier, un tourneur sur bois, un maréchal-ferrant, un aubergiste et un marchand de vin.

Biens communaux : une église, une chapelle à Châtel et un cimetière à l'entour, un oratoire, un presbytère, construit en 1851 ; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons , fréquentée en hiver par 55 élèves ; une citerne au Chânelet, et 240^h 87^a de bois, friches, pâtures, rochers, d'un revenu cadastral de 2.052 fr.

L'école des filles, fréquentée en hiver par 55 élèves, est dirigée par une institutrice religieuse, de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et occupe une maison dont la munificence de M. de Thoisy a doté la commune ; cette habitation, appelée autrefois la *maison du seigneur prieur de Châtel*, appartenait au chambrier de Gigny.

Bois communaux : 190^h 86^a ; coupe annuelle, 5^h 50^a.

Budget : recettes ordinaires, 3.425 fr. ; dépenses ordinaires, 3.102 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Gisia occupe un site des plus pittoresques. Il est bâti à la naissance d'un charmant vallon qui commence à la source de la Salle et se termine à Cousance. Les maisons se cachent sous des massifs de verdure. C'est un véritable Eden. Du haut de la montagne de Châtel, qui domine ce village, l'œil embrasse une perspective magnifique ; fraîches prairies, riches vignobles, roches agrestes et escarpées, plaine immense sillonnée de routes et de rivières, avec Mâcon, Tournus, Chalon, Dijon et les côtes de Bourgogne pour bordure à ce tableau. Une localité aussi favorisée ne pouvait manquer d'habitants ; aussi la trouve t'on occupée dès les temps les plus anciens. Il n'est pas rare de rencontrer sur son territoire, comme à Cuisia, à Digna et à la Biolée, des médailles consulaires et impériales, et des tombeaux antiques. La voie romaine de Lons-le-Saunier à Lyon, passait à peu de distance à l'orient. Le nom de Gisia ne commence à figurer dans l'histoire qu'au XII^e siècle, mais on a la certitude que ce village existait bien antérieurement.

Église et prieuré de Châtel-Chevrel : Suivant une tradition constante, l'église de Châtel remonterait aux premiers siècles du christianisme dans les Gaules. Elle aurait été souterraine d'abord, comme les cryptes des premiers chrétiens, comme les anciennes églises de Saint-Valérien à Tournus, de Saint-Étienne à Dijon, de Saint-Sulpice à Paris, etc. ; c'est pour ce motif que son pavé serait encore aujourd'hui bien

inférieur au sol voisin. Elle serait sortie de terre sous Constantin, aurait été détruite de fond en comble par les Vandales, en 408, et reconstruite immédiatement après leur départ. Elle aurait été dans l'origine, l'unique paroisse de tout le territoire situé entre la chaîne inférieure du Jura et la Saône. Il n'y avait pas d'église intermédiaire jusqu'à Mâcon, Tournus et Chalon. On allumait un grand feu pendant la messe pour annoncer aux populations de la plaine la célébration des saints Mystères. Plusieurs circonstances viennent confirmer ces traditions. D'abord l'église est placée comme toutes les premières églises, sous le vocable du proto-martyr saint Etienne. La base du deuxième pilier à droite de la nef, représente un poisson grossièrement sculpté. Cette figure symbolique remonte au II^e ou III^e siècle, avant que l'empereur Constantin eût embrassé et proclamé la religion chrétienne. A cette époque le culte du Christ était secret, et ses sectateurs, n'osant pas en nommer l'objet, le désignaient sous l'emblème d'un poisson et l'appelaient *ichthus*, (ἰχθυς), mot grec, qui signifie poisson et dont chaque lettre est l'initiale des mots, *Jesus Christus Dei Filius Salvator*. La chose est devenue plus évidente que jamais, depuis la découverte faite à Autun, en 1839, d'une inscription acrostichique en vers grecs, du II^e ou III^e siècle. Du reste, Plutarque rapporte déjà, au commencement du II^e siècle, que les Syriens adoraient le poisson, comme Dieu, ce qui a sans doute rapport au culte des premiers chrétiens de l'Orient persécutés. Une autre preuve de l'antiquité de cette église, c'est son isolement au sommet d'une montagne de 445 mètres de hauteur, à peu de distance d'une voie romaine. Toutefois, le premier titre qui la mentionne est du X^e siècle. Manassès III, sire de Coligny et du Revermont, cédant probablement aux sollicitations de Mayeul, abbé de Cluny, et administrateur de l'abbaye de Gigny, donna à Dieu, aux princes des apôtres Pierre et Paul, et à Gigny, les églises de Treffort (*Très fortium*), Marboz (*Marbosium*) et Chevreau (*Cabrellum*), situées dans le Revermont, (*in pago Reversimontis*), avec leurs dépendances, telles que dîmes, oblations, sépultures, champs, prés, eaux et cours d'eau, sans réserve aucune. Des colonies de religieux furent immédiatement envoyées dans chacun de ces lieux, soit pour desservir ces églises, soit pour en régir les revenus. Un prieuré se forma à côté de l'église de Châtelet ne tarda pas à donner naissance à un village. Le prieur de Chevrel était *curé primitif* non-seulement de la paroisse de ce nom, qui comprenait Gisia, la Biolée, les Bretenods, le Châtelet et Châtel, mais encore de toutes celles qui dépendaient du prieuré, c'est-à-dire de la Chapelle-Naude, Cousance, Sainte-Croix, Cuisia, Digna, Dommartin, Frontenaud, Rosay et Varennes-Saint-Sauveur. Il en nommait les desservants et en percevait les dîmes. Les deux seuls prieurs titulaires de Chevrel, dont les noms soient connus, sont *Barthélémy*, qui vivait en 1256, et *Étienne de Montcunin* (Montconis), qui vivait en 1313. Un statut de 1308, ayant décidé que les officiers claustraux des monastères de l'ordre de Cluny, recevraient un traitement particulier, le prieuré de Chevrel, appelé *Châtel-Chevrel*, depuis la construction du château de Chevreau, fut uni à l'office de chambrier de Gigny, et cessa dès lors d'être habité. La date de cette union n'est pas connue, d'une manière précise, mais on sait qu'elle est antérieure à 1400, car déjà à cette époque, le chambrier de Gigny se qualifiait de prieur de Châtel. Il paraît que les grandes compagnies détruisirent au XIV^e siècle, non-seulement l'église et le prieuré, mais encore le village entier de Châtel. Le sol était depuis longtemps en friche et couvert de ronces, lorsque le 26 septembre 1431, Guy de Lestzon, chambrier de Gigny, abergea et concéda à perpétuité à Pierre Pyat de Seizéria (aujourd'hui Aizeray) en la commune de Bruailles, et à Jeannette, sa femme, tout le meix de son prieuré, tant en maisons ou chezeaux, qu'en terres cultivées ou incultes, prés, vignes, bois, eaux, cours d'eaux ou autres possessions quelconques, ne se réservant que la maison prieurale. Cet accensement fut consenti moyennant la rente annuelle et perpétuelle de quatre florins d'or, quatre quartaux de froment, quatre quartaux d'avoine, deux pots d'huile et une geline, et à condition que les censitaires et leurs héritiers seraient les *hommes* du prieur, sans pouvoir jamais s'avouer à un autre seigneur. Le meix devait être inaliénable.

Dès ce moment le village de Châtel se repeupla. Il y avait en 1621, cinq maisons couvertes en lozes, quatre en paille et quatre en chazeaux. Les terrains concédés passèrent entre différentes mains et furent l'objet de longs procès. Les églises de Châtel et de Digna étaient déjà unies au XV^e siècle et desservies par un seul prêtre. La bulle d'union ayant été égarée, on ne put jamais savoir laquelle était l'annexe de l'autre. Un arrêt du parlement de Dole, du 20 juin 1629, décida que l'église de Châtel n'était qu'une succursale de Digna. Un décret de l'archevêque de Lyon, du 26 novembre 1726, déclara au contraire que la première était chef-lieu de paroisse et la démembra de Digna. On reconnaît encore les vestiges de l'ancien prieuré et de l'enceinte circulaire au milieu de laquelle se trouvait l'église. On voit aussi les ruines du puits qui fournissait l'eau aux religieux. Gisia, sur le territoire duquel se trouve Châtel, ayant été érigé en succursale en 1808, les habitants firent construire une église dans le fond du vallon, au centre de la population de cette paroisse, et descendirent dans cette église, la cloche, l'autel et le reste du mobilier qui

se trouvaient dans celle de Châtel. Dès lors, cette antique église fut entièrement abandonnée, et elle n'aurait bientôt plus présenté qu'un monceau de ruines, si M. le vicomte de Thoisy ne l'eût fait recouvrir à ses frais. Plus tard, sa charité inépuisable fit à l'intérieur les réparations convenables pour qu'elle pût être rendue au culte. Cette église se compose d'un porche, sur lequel s'élève le clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles à droite de la nef, d'une troisième chapelle à gauche, d'un sanctuaire, d'un chœur et d'une sacristie. On descend six marches d'escalier pour y arriver. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire. L'intérieur de l'édifice est voûté en ogive. Les deux travées orientales qui comprennent le sanctuaire et le chœur, sont décorées de nervures retombant sur des piliers et des figures humaines grotesquement sculptées. A l'intersection des nervures diagonales, sont des écussons représentant la croix de saint André. La pierre sur laquelle est gravé le poisson dont nous avons parlé, provient de la construction primitive, qui n'existe plus. Cette chapelle possède depuis 1850 : trois corps saints de nom propre, saint Prudent, saint Claudius et sainte Domitia. M. l'abbé Roussel les ayant obtenus à Rome, les a fait placer dans des châsses richement ornées, et en a fait don à M. l'abbé Perrey. On y remarque aussi un beau tableau donné par M. Poirier, du Chânelet, représentant une descente de croix, et un autre tableau de Notre-Dame de la Providence, enrichi d'indulgences par le pape Pie IX, suivant un rescrit écrit et signé de sa propre main, en date du 19 septembre 1848, pour ceux qui visiteraient dévotement cette image de Marie. D'autres indulgences ont été accordées à ceux qui visitent l'église, certains jours de l'année. Par suite de l'établissement qui s'y est formé d'une archiconfrérie de Notre-Dame de la Providence, le maître-autel est privilégié pour tous les jours.

Seigneurie : Gisia, Châtel, le Chânelet et les Bretenods, formaient une seule communauté dépendant en toute justice de la baronnie de Chevreau. Les habitants étaient soumis aux mêmes charges féodales que ceux des autres villages de la seigneurie. Par une charte datée du château de Chevreau, le lundi après la fête de saint Laurent, martyr, de l'an 1349, Guy de Vienne affranchit ses sujets de Gisia de la main-morte réelle et personnelle, leur permit de disposer par vente, donation et testament de leurs meubles et immeubles, et ne se réserva que la succession de ceux qui décèderaient sans laisser de parent résidant dans l'étendue de sa terre. Les habitants lui offrirent par reconnaissance soixante ânées de bon vin. François-Joseph Damas, chevalier, marquis d'Antigny, et baron de Chevreau, renonça à la restriction stipulée par Guy de Vienne, pour les successions vacantes, par un acte du 6 février 1690, et reconnu que la charte d'affranchissement s'appliquait aux hameaux dépendant de Gisia.

Fief des Bretenods : Les Bretenods formaient une espèce de seigneurie particulière en toute justice, appartenant dans des proportions différentes, aux seigneurs de Chevreau et de Rosay. François de Romanet, chevalier, seigneur de Rosay et de Labergement, vendit ses droits et ceux de Catherine de Caille, sa mère, veuve de Joseph de Romanet, à François-Joseph Damas, marquis d'Antigny et baron de Chevreau, par acte du 10 mai 1700. Il ne se réserva que son droit de mouture franche au moulin des Bretenods, une dîme de 40 mesures de froment, appelée la *dîme de Chaussin*, et ses vignes de Montferrand.

Fief de Montferrand : Par une charte de l'an 1131, Humbert de Coligny donna à l'abbaye du Miroir, qu'il avait fondée, le terrain situé à Gisia, sur lequel les religieux de ce monastère avaient planté une vigne. Il leur fit probablement d'autres donations au même lieu ; car une sentence arbitrale de l'an 1270, les maintient dans les droits d'usage et de pâturage qu'ils avaient dans toute la seigneurie de Chevreau, dans le privilège de vendanger leurs vignes hors des bans communs, dans la faculté de construire en pierre l'écluse de leur moulin de la Doye à Gisia, et de pêcher dans la Salle. Le moulin de la Doye fut accensé en 1482, à la famille Féaux, dont les membres devaient être à perpétuité, les hommes main-mortables, taillables et *guisables* de l'abbaye. Les moines avaient au nord-ouest de Gisia, et sur le sommet de la côte, une maison isolée et spacieuse, d'une construction remarquable ; plusieurs frères y séjournaient presque continuellement pour soigner les vins récoltés dans le célèbre vignoble de Montferrand. Cette propriété, vendue nationalement, appartient actuellement à M. de Thoisy.

Château : M. le vicomte de Thoisy ayant acquis, en 1818, le domaine que M. Monnier de Savigna possédait à Gisia, fit reconstruire la maison et en a fait une charmante maison de plaisance. Sa principale décoration extérieure consiste en plantes variées s'enroulant en spirales autour des poteaux qui supportent les galeries dont l'édifice est entouré. On croirait voir un palais bâti en feuillage par la main des fées. A côté est une belle grotte artificielle, de laquelle s'échappe un jet d'eau. Le château est entouré d'un très beau parc, où croissent parfaitement les arbres exotiques les plus rares. On y admire surtout de magnifiques cèdres. La rivière de Salle roule à travers ce parc ses eaux transparentes, et mêle son murmure au gazouillement des oiseaux et au bruit des nombreuses usines du voisinage.



Oratoire : Entre Gisia et Cousance se trouve un oratoire dédié à la Vierge, dont l'érection date de 1674.

Église : L'église de Gisia est située presque au centre du village, et est dédiée à l'Invention des reliques de saint Étienne, dont on célèbre la fête le 3 août ; elle est de construction récente ; son architecture n'offre rien de remarquable.

Œuvre de Châtel : Cet établissement a pris naissance le 12 mai 1850, sous la direction de M. l'abbé Perrey. Il se compose de plusieurs vastes bâtiments qu'a fait construire cet ecclésiastique distingué, proche de la vénérable église de Châtel. Ces bâtiments sont parfaitement disposés et réunissent l'utile à l'agréable. Le but de l'institution est, 1° d'apprendre la religion à tous ceux et à celles qui voudraient en avoir une notion complète, par un cours d'instructions solides, claires et raisonnées ; 2° de préparer les enfants des deux sexes à faire leur première communion ; 3° de former des religieuses de l'ordre *de la Présentation*, pour diriger l'éducation des jeunes personnes et servir d'institutrices communales. Le pensionnat des demoiselles, constitué en chef-d'ordre, est confié aux soins de six religieuses. Il est habité par 14 novices ou postulantes, et par plusieurs élèves qui y reçoivent une éducation très soignée. Le pensionnat des jeunes gens, complètement isolé et éloigné du précédent, est dirigé par M. Perrey et par plusieurs professeurs ecclésiastiques. La méthode d'enseignement qu'on emploie dans ces deux écoles, produit les plus heureux résultats et leur promet un brillant avenir.

Curiosités naturelles : La source de la Salle et la grotte qui la surmonte, méritent d'être visitées.

Biographie : Ce village est la patrie des capitaines décorés, Daniel et Perron.

Bibliographie : Histoire de Gigny, par M. Gaspard. — Notice sur la fondation du hameau de Châtel, publiée par le même auteur, dans le Bulletin de la société d'Émulation du Jura, année 1882. — Annuaire du Jura, 1846.— Notice sur l'église de Châtel et sur l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Providence, qui y est établie, imprimée à Lyon, par Bajjat.